



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 juin 2023

Une vignette « Eco Entretien » dans le rapport du Sénat sur les ZFE !

L'Association Eco Entretien (AEE) se réjouit de la proposition n°9 du rapport d'information du Sénat « Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) : sortir de l'impasse » remis par le sénateur Philippe Tabarot.

Cette proposition, issue des travaux du rapporteur, est la suivante :

« **Proposition n° 9** : Individualiser le système de vignettes Crit'air en : - **instituant une vignette « Éco-entretien »** pour les véhicules respectant des seuils d'émissions polluantes dans le cadre du contrôle technique ; - permettant à ces véhicules d'accéder aux ZFE-m de manière dérogatoire ».

Elle est la **concrétisation du travail constant de conviction et d'explication mené par l'AEE et l'ensemble de ses membres** auprès des décideurs sur l'indispensable prise en compte de l'**entretien du parc roulant** comme une solution pour réduire les émissions polluantes et accompagner les automobilistes vers la mise en place des ZFE-m.

Cette proposition n°9, qui avait été **portée dans une première version par l'AEE, et reprise dans des amendements à l'Assemblée nationale et au Sénat** lors de l'examen de la **loi Climat résilience de juin 2021**, est une excellente nouvelle, les professionnels et les automobilistes.

En effet, cette **vignette « Eco entretien »**, permettrait d'**amortir le choc social des ZFE** en faisant des **Français, qui entretiennent correctement leur véhicule** et qui n'ont pas les moyens d'en changer, des **parties prenantes** de la lutte contre les émissions de CO₂ et plus généralement des émissions polluantes de leur véhicule.

C'est tout l'enjeu de l'Eco Entretien, dont le principe est inscrit à l'**article 65 de la loi de transition énergétique de 2015**, qui consiste à analyser les 5 gaz d'échappement du véhicule pour en obtenir son état de santé précis afin d'entretenir ou de réparer de manière ciblée, les organes naturellement dégradés du fait de l'utilisation des véhicules. La finalité est de remettre ces véhicules dans leur état thermodynamique proche de leur définition d'origine.

Depuis plusieurs années, **avec l'Eco Entretien et son label, les professionnels de l'après-vente automobile se sont mis en ordre de marche** pour apporter des réponses aux attentes des pouvoirs publics, aux attentes des automobilistes et à la nécessaire prise en compte de la préservation de l'environnement.

Cette proposition de « vignette « Eco Entretien » » du Sénateur Philippe Tabarot est **un premier pas vers le bon sens environnemental, économique et social** pour la mise en place des ZFE-m, gageons qu'elle puisse se concrétiser au plus vite.

L'AEE et tous ses membres poursuivent leur mission dans ce sens.



A propos de l'AEE : Association de type loi de 1901 créée le 7 septembre 2016, rassemble dans sa gouvernance les fédérations françaises et belges de l'après-vente automobile : FEDA, FIEV, FNA, Mobilians, FMA-TRAXIO, ainsi que les acteurs de la filière automobile avale, groupements européens de distribution, enseignes et réseaux de garages, centres auto... L'AEE est ouverte à toute organisation syndicale automobile représentative et à tout réseau d'enseigne désireux de participer au déploiement de l'ECO ENTRETIEN®. Elle vise à organiser une chaîne de compétence technique et pluraliste, et s'appuie sur une démarche participative, ouverte et collégiale, dotée notamment d'une Charte constitutive d'engagements dans le déploiement de l'ECO ENTRETIEN® signée par les organisations professionnelles et les réseaux sous enseignes.